

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013  
DELIBERATION N°2013-62

**OBJET : Utilisation des emplois vacants à la rentrée 2014.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER par 18 voix pour et 2 abstentions** l'utilisation des emplois vacants à la rentrée 2014.

Fait à Tours, le 2 octobre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT